

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 06 avril 2016

Délibération 5 .2016.04.06

Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 40 absents : 11

Qui ont pris part au vote

Pour 40 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/04/2016

Domaine : Compétence
environnement

L'an deux mil seize le six avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie – Christine CHARBONNIER , Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jacques CALLAND, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représentée par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON , Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Nicole VELON, Jean-Claude NEVERS , Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Roland VUITTON, Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Frédéric BRIDE , Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Cécile BESNIER – TRECOURT, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY .

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Wilfried HUREL.

Objet : Approbation du règlement du service d'assainissement collectif

Vu la délibération du conseil communautaire du 06 juin 2013 approuvant le règlement du service d'assainissement collectif,

Vu les évolutions réglementaires,

Vu les dispositions par rapport aux communes nouvelles,

Considérant le projet de règlement du service d'assainissement collectif,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Par 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

APPROUVE à l'unanimité le règlement du service d'assainissement collectif tel que présenté et annexé à la présente délibération,

PREND ACTE que règlement du service d'assainissement collectif approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 11/04/2016
et publication ou notification du 11/04/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME